

Bulletin de l'instruction primaire. Département de Maine-et-Loire.

Numéro d'inventaire : 2006.01053 (1-3)

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur: Imprimerie administrative Siraudeau (H.) & Cie

Date de création: 1942

Description: Fascicules sans agrafes.

Mesures: hauteur: 225 mm; largeur: 142 mm

Notes: (1): Supplément au numéro d'avril 1942 (pp. 1-32) (2): n°159 mai 1942 (pp. 105-171)

(3): n°160 septembre 1942 (pp. 105-123)

Mots-clés: Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Maine-et-Loire Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 117 **Lieux** : Maine-et-Loire

1/7

SUPPLÉMENT

AU NUMÉRO D'AVRIL 1942

(Exclusivement réservé aux Membres de l'Enseignement public)

TABLEAU DE CLASSEMENT

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

INSPECTION ACADÉMIQUE D'ANGERS

Téléphone : Préfecture 32-14 ; 32-15 ; 32-16 ; 36-22

BULLETIN

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

L'insertion au Bulletin tient lieu de notification officielle

Le Bulletin appartient à l'École et non à l'Instituteur, qui devra en remettre la collection à son successeur. Il sera inscrit au registre d'inventaire et COMMUNIQUE RÉGULIÈREMENT A MM. LES INSTITUTEURS ADJOINTS ET A Mm. LES INSTITUTRICES ADJOINTES.

SOMMAIRE

PAGES

Tableau de classement des Instituteurs et Institutrices publics arrêté au 1er janvier 1942, promotions et titularisations faites

2

MAI 1942

Nº 159

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

INSPECTION ACADEMIQUE D'ANGERS

Téléphone : Préfecture 32-14 ; 32-15 ; 32-16; 36-22

BULLETIN

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

L'insertion au Bulletin tient lieu de notification officielle

Le Bulletin appartient à l'École et non à l'Instituteur, qui devra en remettre la collection à son successeur. Il sera inscrit au registre d'inventaire et COMMUNIQUE RÉGULIÈREMENT A MM. LES INSTITUTEURS ADJOINTS ET A Mm. LES INSTITUTRICES ADJOINTES.

SOMMAIRE

	I. — Décisions et instructions ministérielles	
1.	Directives générales au Corps Enseignant. (C. M. du 13 mai 1942)	107
2.	Bourses Nationales de l'Enseignement Secondaire. (Arrêté du 12 décembre 1941)	109
3.	Usage des livres scolaires. (Décret du 15 décembre 1941)	109
	Programme limitatif B. E., B. E. P. S. (C. M. du 17 mars 1942)	111

SEPTEMBRE 1942

Nº 160

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

INSPECTION ACADÉMIQUE D'ANGERS

Téléphone : Préfecture 32-14 ; 32-15 ; 32-16 ; 36-22

BULLETIN

DE

-- L'INSTRUCTION PRIMAIRE

L'insertion au Bulletin tient lieu de notification officielle

Le Bulletin appartient à l'École et non à l'Instituteur, qui devra en remettre la collection à son successeur. Il sera inscrit au registre d'inventaire et COMMUNIQUE RÉGULIÈREMENT A MM. LES INSTITUTEURS ADJOINTS ET A Mm. LES INSTITUTRICES ADJOINTES.

SOMMAIRE